



## ANNEXE COMPTABLE 2011

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2011 dont le total est de 747 684,55 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent comptable de 40 752,69 € ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	4 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans

#### 1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition. La moins value latente globale existant au 31 décembre 2011 s'élève à 1 006,24 €.

#### 1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur encaissement effectif. En 2011, ce poste se monte à 129 871,32 €.

#### 1-4 FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE CONGRES

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

#### 1-5 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (*art 200 du CGI*). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-4 de la présente annexe.

Pour l'année 2011, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que des frais (*justifiés sur factures*) annexes (*péages, repas, ...*) engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces frais ont donné lieu à l'émission de 726 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 435 030 € (412 489 € au titre des déplacements non remboursés effectués avec leur moyen de transport personnel et 22 541 € au titre des autres frais engagés et non remboursés).

## 2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

### 2-1-1 TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2011
Terrains	45 734,71	-	-	45 734,71
Immeubles	192 177,83	-	22 867,35	169 310,48
Agencements	70 285,58	-	12 461,34	57 824,24
Matériel informatique	19 733,68	-	-	19 733,68
Mobilier Matériel de Bureau	21 884,24	-	-	21 884,24
<b>TOTAL</b>	<b>349 816,04</b>	<b>-</b>	<b>35 328,69</b>	<b>314 487,35</b>

### 2-1-2 Retour (sur l'exercice comptable 2012) dans le patrimoine de l'ANVP de l'immeuble de Lyon

L'exercice comptable 2012 intégrera une variation exceptionnelle (90 K€ plus les frais d'acte liés) du patrimoine immobilier de l'ANVP consécutive à la signature début janvier 2012 d'un « acte de retour » explicité à la fin de la présente annexe (§ 4-5).

### 2-2 TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2011
Immeubles	102 643,31	5 643,68	22 867,35	85 419,64
Agencements	56 659,09	2 449,98	12 461,34	46 647,73
Matériel informatique	17 052,76	1 452,15	-	18 504,91
Mobilier Matériel de Bureau	20 872,36	101,61	-	20 973,97
<b>TOTAL</b>	<b>197 227,52</b>	<b>9 647,42</b>	<b>35 328,69</b>	<b>171 546,25</b>

## 2-3 TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/10	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2011
Fonds associatif	325 412,49	-	-	325 412,49
Réserve statutaire	18 550,76	-	-	18 550,76
Réserve de trésorerie	54 258,41	-	-	54 258,41
Réserve facultative	0	-	-	0
Subventions et dons pour investissement	157 136,96	-	-	157 136,96
RAN	- 59 924,59	6149,41	-	- 53 775,18
Résultat	+ 6 149,41	40 752,69	6149,41	40 752,69
<b>Total</b>	<b>501 583,44</b>	<b>46 902,10</b>	<b>6149,41</b>	<b>542 336,13</b>

## 2-4 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an, à l'exception de la créance sur Emmaüs Wambrechies dont le remboursement, en fonction des loyers encaissés par l'acquéreur, peut se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2015.

## 2-5 FONDS DEDIES

Fonds Azérad : Le solde non utilisé (67 119,59 €) à fin 2011 du don exceptionnel du docteur Azérad reçu en 2007, a été "isolé" dans un fonds dédié à l'objet du don (*financement de projets pour des personnes détenues démunies de moyens financiers suffisants*).

En 2011, ce fonds a été utilisé à hauteur de 3 955,62 €.

Fonds Lille : Un fonds dédié (rendu possible par la vente de l'immeuble de Tourcoing) a été créé pour financer des actions de lutte contre l'illettrisme de personnes incarcérées. En 2011, ce fonds est doté de 105 000 €.

## 3 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT 2011

	Produits	Charges	Résultat
Résultat d'exploitation	295 755,33	304 586,11	- 8 830,78
Résultat financier	5 188,67		5 188,67
Résultat Courant	300 944,00	304 586,11	- 3 642,11
Résultat Exceptionnel	150 000,00	105 605,20	44 394,80
<b>Résultat net comptable</b>	<b>450 944,00</b>	<b>410 191,31</b>	<b>40 752,69</b>

## 4 - AUTRES INFORMATIONS

### 4-1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein au 31 décembre ont été de 2,5 en 2010 et 2 en 2011

## 4-2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière et DIF) à devoir au personnel ont été estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté des effectifs.

La créance sur Emmaüs Logement Wambrechies de 150 000 € est garantie par l'inscription sur le bien cédé, d'un privilège spécial au profit de l'ANVP.

## 4-3 PROVISION POUR CHARGES

Néant

## 4-4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires mentionnées ici concernent des travaux réalisés par des bénévoles qui devraient, en principe, être réalisés par des salariés ou des prestataires extérieurs :

- Temps passé par une adhérente pour l'émission et la gestion des bulletins de salaire du siège, estimé à 2 500 € pour 2011.
- Temps passé par des bénévoles pour l'aide administrative apportée aux salariées du siège, estimé à 2 000 € pour 2011.
- Temps passé par 7 bénévoles pour la récupération, la mise en forme et le transfert dans le logiciel comptable de l'association des écritures des sections, estimé à 15 000 € pour 2011.

## 4-5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En 1981, l'ANVP était propriétaire d'un local (*2 pièces en rez-de-chaussée pour une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>*) situé au 68 cours Suchet, à proximité immédiate des maisons d'arrêt de St Paul et St Joseph (*quartier de la gare de Lyon Perrache*) utilisé par la section de Lyon pour l'accueil des familles en attente de parler sous la dénomination « Centre San Marco ».

En 1999, le souhait a été émis (*à la fois au niveau local et au niveau national*) de scinder juridiquement l'activité « visite de personnes détenu(e)s (ANVP) » et l'activité « accueil familles » très dynamique et importante sur Lyon (allant au-delà de l'accueil famille proprement dit).

L'association San Marco créée à cet effet a donc poursuivi l'activité d'accueil des familles précédemment gérée par l'ANVP et, en application de la décision de l'assemblée générale de l'ANVP du 14 mai 1999, la propriété de ce local (*avec ses agencements et installations*) ainsi que la trésorerie nécessaire à cette activité ont fait l'objet d'un apport partiel d'actif au profit de l'association San Marco par acte notarié signé le 7 décembre 1999 entre l'ANVP et l'association San Marco (ASM).

Cet acte instituait un « droit de retour » rendant obligatoire le retour de cet immeuble dans le patrimoine de l'ANVP si le local cessait d'être utilisé pour l'accueil des familles de personnes détenues.

En 2009, les deux maisons d'arrêt ont été désaffectées suite à la construction du centre pénitentiaire de Corbas et d'un local d'accueil familles (*passage obligé des familles avant l'entrée en détention*).

La clause de « droit de retour » a donc été appliquée et concrétisée par un acte notarié signé le 5 janvier 2012 entre l'association San Marco et l'ANVP.

Ce local qui, à terme, n'a pas vocation à rester dans le patrimoine de l'ANVP (*pour les mêmes raisons qui ont motivé la vente de l'immeuble de Tourcoing*) est actuellement utilisé et entretenu par l'association San Marco en application d'une convention de mise à disposition gratuite signée entre les deux associations.

La base de calcul des droits de mutation versés lors du retour des locaux s'élève à 90 000 €uros et correspond à la valeur actuelle du bien.